

Mars 2009

## Municipalisation du service de l'eau sur Paris

Le conseil municipal de Paris a voté, le 24 novembre 2008, une délibération visant à « remunicipaliser » le service de l'eau potable de la capitale au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de fin des contrats de délégation de service public avec Eau et Force – Parisienne des Eaux (groupe Suez Environnement) et Compagnie des eaux de Paris (groupe Véolia Environnement).

Cela aura pour conséquence le transfert des salariés de ces sociétés vers une nouvelle société créée sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Cette décision politique non préparée (techniquement, économiquement et socialement) a amené la CFE-CGC à initier la mise en place d'une intersyndicale de tous les représentants syndicaux de l'ensemble des entités concernées par ce projet.

Après plusieurs réunions avec les représentants de l'EPIC et avec l'ensemble des groupes politiques d'élus du Conseil municipal de PARIS, nous avons reçu l'assurance, le 6 mars dernier, de participer aux négociations d'élaboration du futur accord d'entreprise qui sera appliqué à l'ensemble des salariés de l'EPIC. Il faut saluer l'unité syndicale sans faille qui, encore une fois, a permis d'infléchir la décision politique.

Un important travail reste à faire dans un délai très court (9 mois) pour mener au mieux la défense des intérêts de l'ensemble de nos collègues :

- Conditions de travail,
- Rémunération,
- Protection sociale,
- Retraite,
- Etc .....